



www.saulon.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES # 23 Saulon-la-Chapelle

Mai 2016

Zoom sur... La saint Fiacre

La Confrérie de Dijon célèbre chaque année, et ce depuis 1685, la fête de Saint Fiacre sous forme d'une procession de chars fleuris avec en tête de cortège, la châsse du Saint.

En 2016, c'est notre commune qui sera à l'honneur le **samedi 3 septembre**.

Le programme (sous réserve) :

14h : rendez-vous des véhicules fleuris et des participants, place Wilson

15h : messe célébrée à l'église Saint-Pierre de Dijon

16h15 – 17h00 : défilé des véhicules fleuris 17h00 : arrivée des véhicules à Saulon la Chapelle, avec dépôt d'une gerbe au monument aux morts et intronisations à la salle des fêtes

Hier Aux environs de l'An 600, Fèbre (défricheur des forêts) fût un ermite irlandais qui passa en Gaule à la suite de grands mouvements religieux. Il s'arrêta à Meaux et demanda à l'évêque de Meaux (futur Saint Faron) une parcelle de terre pour la cultiver, ce qu'il fit dans la forêt de Breuil. Il y construisit un havre de paix dédié à la vierge et les visiteurs se succédèrent.

Aujourd'hui

De Saint Fèbre, on passera à Saint-Fiacre avec les déformations et le temps qui passe. Le village Saint Fiacre porte toujours son nom. Saint Fiacre est fêté chaque année le 30 août dans de nombreux villages et villes de France. On compte 522 statues de ce saint, dont 229 antérieures au XVIIe siècle

Saint Fiacre est vêtu en paysan ou en ermite. Il tient d'une main le livre ouvert des Évangiles, et de l'autre une bêche.



Le mot du Maire

Même si la météo n'est pas vraiment de saison - en témoigne le temps médiocre que nous avons eu une nouvelle fois pour le Vide grenier du 1^{er} mai - nous sommes au printemps et à un moment de l'année propice au fleurissement, au nettoyage et à l'embellissement.

Depuis quelques jours, comme certains d'entre vous ont pu le constater, un nouveau massif a été installé derrière la salle des fêtes. Réalisé par un paysagiste, il contribue à l'attractivité de ce lieu.

En ce qui concerne l'amélioration de notre cadre de vie, remercions tous les bénévoles qui ont participé à la 2ème journée citoyenne. De nombreux Saulonnais sensibles à la propreté de leur commune et à la citoyenneté ont répondu présents ; à noter la présence d'enfants accompagnés de leurs parents, ainsi que des membres du conseil jeunes et du club de foot. La plupart des secteurs de la commune ont été ratissés et, malheureusement, on peut déplorer l'importance de la collecte : près d'une tonne d'objets les plus divers ont été acheminés à la déchèterie (pneus, pots d'échappements, bouteilles...) A chacun maintenant de respecter le travail effectué, afin que notre village conserve sa propreté. D'ici quelques semaines, une autre « verrue » aura aussi disparu : l'ancien vestiaire de foot, chargé d'amiante et qui sera déconstruit. Nous pourrions ainsi passer à une autre étape avec le réaménagement de ce lieu.

Toujours dans le cadre de l'embellissement et de l'animation, nous aurons le privilège, pour la 1^{ère} fois, d'accueillir début septembre, la St Fiacre. La fête du patron des jardiniers sera l'occasion, pour tous, de mettre en valeur notre commune. D'ores et déjà, commencez à préparer sécateurs, plantes et fleurs naturelles, nous nous devons d'être à la hauteur de l'honneur qui nous est fait !

Bonne lecture à toutes et à tous !

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle
Vice Président de la communauté de communes
du Sud Dijonnais

SOMMAIRE...

Compte rendu du Conseil municipal du 9 mai 2016	P. 2 & P. 3
En bref..	P. 3
Le geste éco-citoyen du mois	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 9 mai 2016

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS
ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1. Tirage au sort des jurés d'assises

Il est procédé au tirage au sort de deux personnes pouvant être désignées en tant que jurés d'assises. La liste sera transmise au bureau centralisateur de Nuits-Saint-Georges qui procédera à un nouveau tirage au sort entre toutes les personnes désignées par les communes du canton.

2. Rénovation complète des abat-sons de l'église

Le conseil municipal approuve le projet de rénovation complète des abat-sons de l'église pour un montant de 16 200 € H.T et sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme "Edifices culturels communaux non protégés".

3. Détermination du taux de promotion d'avancement de grade

Le conseil municipal valide le tableau des taux de promotion des agents communaux, conformément à la proposition de la commission du personnel. A noter que les décisions d'avancement de grade sont ensuite étudiées par la commission administrative paritaire.

4. Création d'un emploi permanent à temps non complet

Le conseil municipal valide la création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 16,70 (16 h 42 mn hebdomadaires annualisées) du lundi 29 août 2016 au vendredi 7 juillet 2017.

5. Prise en compte du code l'urbanisme modernisé dans la procédure de révision générale du PLU.

Le conseil municipal décide, à 9 voix pour et 6 abstentions de se prononcer en faveur d'une intégration du contenu modernisé du PLU dans la procédure en cours.

F. COUPECHOUX précise qu'il s'est abstenu par manque d'information.

6. Convention de reprise des équipements et espaces communs du lotissement "Les longs Champs"

Considérant le futur aménagement du lotissement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'Association Foncière Urbaine Libre "Les Longs Champs", représentée par son président M. J.-C. BOURGEOT et les différents échanges ayant eu lieu entre la municipalité, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais et l'AFUL "Les Longs Champs", le conseil municipal émet un avis favorable pour la reprise par la commune de Saulon-la-Chapelle pour l'euro symbolique des équipements suivants : voirie communale et espaces collectifs, réseaux et équipements d'éclairage public et d'eaux pluviales. Cet accord sera formalisé par convention écrite

7. Construction d'un espace sportif multi-activités sur la commune de Saulon la chapelle - Vente de parcelle à l'euro symbolique

M. le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Sud Dijonnais projette de construire une salle multi-activités sur les parcelles 12 et 13 situées sur le lieu-dit Le Vernois. Celle-ci sollicite les parcelles suivantes :

- parcelle n° 12, d'une superficie de 2 890 m²
- une partie de la parcelle 235 b dont la surface reste à déterminer en fonction des besoins de la communauté de communes
- le chemin rural n° 8.

Considérant l'intérêt de la commune de Saulon-la-Chapelle d'avoir ce type de structure sur son territoire, et considérant que le Président de la communauté de communes, en la personne d'Hubert POULLOT, s'engage sur les points ci-dessous :

- aménager et entretenir la voirie desservant la future salle sur la partie déclarée d'intérêt communautaire
- aménager et entretenir les parcelles dont elle fera l'acquisition
- à participer à l'aménagement du parking actuel
- à acquitter les frais de notaire afférents à cette cession

Le conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention :

- de céder pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée ZS 12, d'une superficie de 2 890 m².
- de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, la cession d'une partie de la parcelle 235 b en raison de la méconnaissance des surfaces exactes dont la communauté de communes a besoin et la cession du chemin n° 8.

8. Questions diverses

Christel MANGEMATIN (2^{ème} adjointe) informe :

Du résultat de 930 kg de déchets ramassés lors de la journée citoyenne du 7 mai et remercie toutes les personnes présentes. Elle propose que cette journée soit organisée un peu plus tôt dans l'année pour éviter de rencontrer une végétation très dense à cette époque.

Alain BŒUF (3^{ème} adjoint) informe :

- du succès des manifestations successives des 7 et 8 mai et remercie à cette occasion toutes les personnes bénévoles.

- de la compétition de BMX qui aura lieu dimanche 15 mai.
- de la commande du feu d'artifice et des structures gonflables pour les 13 et 14 juillet.
- de l'organisation d'un festival rock le 27 août qui accueillera 6 groupes.

Christophe ALLEXANT (conseiller municipal délégué) informe :

- de la nécessité de mettre des panneaux aux abords de la gare informant que le site a été nettoyé par les habitants de la commune et qu'il doit rester propre
- du nettoyage de la zone de loisirs effectué par le club de foot
- de la panne de la tondeuse et par conséquent du fait que le terrain de foot ne sera pas tondu dans l'immédiat.

Franck COUPECHOUX (conseiller municipal délégué) informe :

De l'importance de rappeler, sous quelque forme que ce soit, aux habitants, les horaires de travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers et qui peuvent causer des nuisances sonores.

En bref...

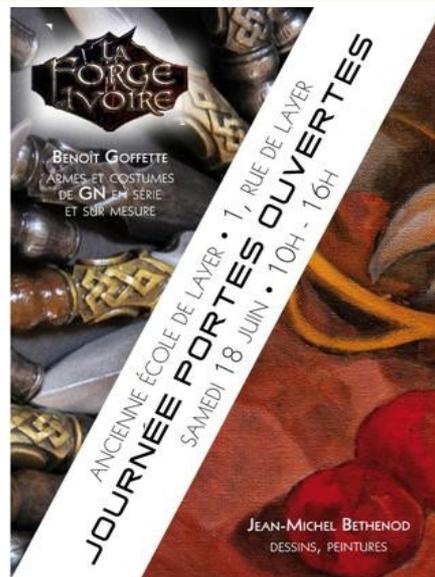
Mesures de sécurité

Depuis quelques mois, dans notre pays, le niveau « **vigilance renforcée** », qui avait été déclenché le 18 décembre 2014, est toujours actif. Il le restera sans doute encore de longs mois, puisque l'état d'urgence a été prolongé par une mesure législative. Dans ce contexte, sont particulièrement concernés les bâtiments ouverts au public, les rassemblements festifs ainsi que les zones publiques de transport. C'est pourquoi, il a été demandé aux collectivités d'être particulièrement attentives et d'informer la population. Ne soyez donc pas étonné si, lors de manifestations, de fêtes d'école, de commémorations, circulent des patrouilles de gendarmerie, si les contrôles sont renforcés à l'entrée de salles communales par exemple...



Dans et aux abords des écoles, les mesures sont encore plus strictes, avec contrôles renforcés des accès, fouilles éventuelles, exercices d'évacuation et de sécurité.

Nous devons tous être vigilants et prendre conscience que ces mesures font désormais partie de notre quotidien.



Journée portes ouvertes Deux artistes, locataires de l'ancienne école de Layer, vous proposent de découvrir leurs oeuvres : Jean-Michel Bethenod avec ses dessins et peintures, accompagné de Benoît Goffette avec ses armes et costumes GN (Grandeur nature).

Samedi 18 juin de 10h à 16h
1 rue de Layer

Vené sans fôtes ! 4ème édition de la dictée.

Salle des fêtes, samedi 2 juin à 14h.

Inscription 2 € / 03.80.79.20.92
nicole.lacroute@orange.fr



Un nouveau massif ! Situé derrière la salle des fêtes, le précédent devait subir une cure de jouvence tant il était fatigué ! Voilà qui est fait !!! Les mariés seront tout à leurs avantages dans cet écrin à la fois végétal et minéral.

Salle des Fêtes de Saulon la Chapelle

Judi 16 Jun 14h

Organisée par **Le Foyer Rural**

"la grande révision"

connaissez-vous toujours votre code de la route ??

Après l'effort un goûter vous sera offert

Renseignements et Inscriptions

Mail : bureau.frsaulon@gmail.com
claudine.beudet@gmail.com

Tél : 06 62 39 48 57

Révision du code de la route

Rencontre ouverte à tous et qui se terminera par un goûter.

Judi 16 juin à 14h00
à la salle des fêtes de Saulon

Le geste éco-citoyen du mois

Toutes les occasions sont bonnes pour adopter ces gestes simples et efficaces. Ils vous permettront de réduire significativement vos déchets et donc d'améliorer notre cadre de vie, mais ils permettront également de réaliser de vraies économies, et de rentrer dans une dynamique qui est bénéfique pour tout le monde.

Alors n'hésitez plus et adoptez ces gestes simples !!



Acheter malin et lutter contre le gaspillage alimentaire qui est aussi un gaspillage d'argent (coût du produit ajouté aux coûts de la collecte et du traitement des déchets).
Résultat : une réduction de 20kg de déchets par an !

Ne restez plus impuissant face à un accident

Dans le cadre des actions menées par le CCAS, la commune de Saulon-la-Chapelle organise une sensibilisation aux gestes de 1ers secours. Cette approche sera encadrée par un instructeur/formateur de la Protection Civile.

Elle est ouverte à toute personne âgée de plus de 10 ans et aura lieu sur la commune de Saulon-la-Chapelle :

Le samedi 25 juin 2016 avec 2 sessions de 2h chacune

(13h à 15h et 15h à 17h)

Le maximum de participants par séance est de 10. La formation est gratuite pour les participants (le CCAS prend en charge les coûts). Il n'y a pas de pré-requis pour suivre cette formation et aucune connaissance préalable n'est nécessaire. Les gestes sont simples et ne nécessitent aucun entraînement physique.

Au programme :

- ▶ la protection
- ▶ l'alerte
- ▶ les étouffements
- ▶ les saignements
- ▶ la position latérale de sécurité
- ▶ la réanimation cardiopulmonaire



Vous pourrez transmettre directement par mail ou par téléphone vos inscriptions au secrétariat de la Mairie

avant le 7 juin 2016

Mail : accueil.mairie@saulon.fr - Tél : 03.80.79.14.30

Match de foot 15 ans Saulon/Lacanche - Samedi 21 mai 15:00-17:00

Match de foot Saulon 2/Argilly - Dimanche 29 mai 15:00-17:00

Match de foot 15 ans Saulon/sennecey les Dijon - Du 4 juin 15:00

Tournoi de foot U11/U13 - Samedi 11 juin 09:30-17:30

Consultation avocat - Samedi 11 juin 10:00-12:00

Permanence élus - Samedi 11 juin 10:00-12:00

Tournoi de foot U7/U9 - Dimanche 12 juin 09:30-17:30

Journée Portes ouvertes – Artistes - Ancienne école de Layer - Samedi 18 juin 10:00-16:00

Concours de pétanque Intervillage - Samedi 18 juin 13:30-21:00

Théâtre enfants - Dimanche 19 juin 16:00-18:00

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr

www.saulon.fr



Communauté de Communes du Sud Dijonnais

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

accueil@ccsd.fr

www.ccsud-dijonnais.fr



Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin

03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 19h

samedi : 9h - 12h et 14h - 19h